

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DE LA KABYLIE

Par respect à l'attachement du peuple kabyle à sa liberté et à sa dignité ;

Eu égard à l'ensemble des considérants qui viennent d'être énoncés ;

Fort des mandats qui m'ont été confiés par le Congrès extraordinaire du MAK du 19 octobre 2025 et par la plénière de l'Imni (Parlement kabyle) en date du 24 octobre 2025 ;

En vertu des pouvoirs constitutionnels qui me sont conférés, et dans le respect de la légalité internationale ;

Devant les Hommes, devant l'Histoire et devant les instances internationales, au premier rang desquelles il y a l'Organisation des Nations Unies ; en présence de personnalités politiques, diplomatique, des intellectuels et des médias du monde entier venus témoigner de cet acte fondateur,

Au nom du peuple kabyle

Au nom du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK) et du Gouvernement Kabyle en exil (Anavad),

Moi, Ferhat At Seïd, Mehenni, **JE PROCLAME SOLENNELLEMENT L'INDÉPENDANCE DE LA KABYLIE.**

Cette indépendance prend effet pour l'éternité, à partir de cet instant-même où j'appose mon paraphe sur cette Déclaration ;

Le peuple kabyle récupère dès aujourd'hui, la plénitude de sa souveraineté sur lui-même et sur son territoire ;

L'autorité algérienne sur la Kabylie est désormais étrangère à la Kabylie et sur le peuple kabyle ;

Le rétablissement de l'autorité kabyle sur la Kabylie commence dès aujourd'hui,

Conformément à sa Constitution, la Kabylie est dorénavant une République Fédérale ;

Elle est démocratique et laïque ;

La République Fédérale de Kabylie est la représentation légitime du peuple kabyle chez elle et sur la scène internationale ;

La République Fédérale de Kabylie est ouverte au dialogue avec les autorités algériennes et les instances internationales sur les modalités de transfert des compétences qui lui reviennent de droit, naturellement et légitimement.

Vive la Kabylie libre et indépendante.

Paris, le 14 décembre 2025

